

**Atelier 2 : Participation citoyenne**, atelier animé par le service de la cohésion sociale de la Ville de Thônex

Introduction à la thématique :

- Retour sur les résultats de la Rencontre de la Longue Vie, plus précisément l'atelier participation citoyenne
- Définition tirée d'Arnstein des différents degrés de participation

But de l'atelier : Présenter une recommandation au conseiller d'Etat qui prend en compte les 12 recommandation de la première édition, ainsi que les critères incontournables de la participation citoyenne

Atelier :

*Ce qu'il est sorti de l'atelier de la part des participant.e.s, propos introductifs*

1. Condition cadre pour intégrer la participation citoyenne :
  - a. Reconnaissance du pouvoir public
  - b. Légitimité de la participation citoyenne
  - c. Créer des conditions pour que les gens participent (accompagnement des personnes qui ont des besoins spécifiques)
  - d. Participation pour qui, dans quel but ? Importance du cadrage.
  - e. La participation citoyenne contient également des risques d'exclusion

*Recommandations qui découlent de ces propos :*

1. Inscrire la participation citoyenne dans la loi, à l'instar de ce qui est déjà mis en place pour la LAT
  - a. Pour que cela soit fait, il est important de :
    - i. Bien cadrer ce que l'on attend lorsqu'on veut de la participation citoyenne (Temps, objectifs, périmètre de la participation et de ses résultats attendus)
    - ii. Accessibilité, être au plus proche du citoyen,
    - iii. Proximité
    - iv. Améliorer la procédure de consultation, l'élargir aux collectifs plus informels
    - v. Moment de formation proposé (inclusion de différents publics)

*Le but de ceci est d'intégrer la participation comme moyen de gouvernance*

